

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2010

Séance ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. CHARZAT Gérard, Maire.

Absents : P. ROGER donne procuration à J-L. SLOVAK, M. BOULAY.

Secrétaire de séance : Mme JOCARD Sylvie.

Approbation et signature du PV de la réunion du 29 janvier 2010.

COMPTES 2009 :

Le Maire informe que le comité consultatif des finances s'est réuni le 4 mars pour étudier les différents comptes 2009. Le Maire commente article par article les crédits consommés du budget assainissement et par chapitre pour ceux du budget communal.

Comptes de gestion 2009 du Percepteur : Le conseil approuve les comptes du Percepteur qui sont conformes à la comptabilité administrative du Maire concernant le budget communal et le budget assainissement.

Compte administratif 2009 du service assainissement : Tableaux par chapitres et en détail distribués aux conseillers. P. ULMI est élu Président de séance. Le Maire présente le compte administratif et quitte la salle au moment du vote. Etudié article par article, **le compte administratif 2009 faisant apparaître un résultat cumulé positif de 29 800,96 € en exploitation et un solde d'exécution cumulé positif de 1 758,91 € en section d'investissement est approuvé. Le résultat excédentaire d'exploitation 2009 fera l'objet d'une affectation lors du vote du budget primitif.**

Compte administratif 2009 communal : Tableaux par chapitres et en détail distribués aux conseillers. P. ULMI est élu Président de séance. Le Maire présente le compte administratif et quitte la salle au moment du vote. Etudié article par article, **le compte administratif 2009 faisant apparaître un résultat cumulé positif de 174 550,99 € en fonctionnement et un résultat cumulé négatif de 10 837,15 € en section d'investissement est approuvé. Le résultat excédentaire d'exploitation 2009 fera l'objet d'une affectation lors du vote du budget primitif.**

AFFAIRES DIVERSES :

- Le Maire :
 - rend compte de l'état des ventes de terrains au lotissement de la Corne du Cerf.
 - signale que la Société Loir-et-Cher Logement a déposé un permis de construire pour fermer les garages des logements locatifs avec du bardage bois.
 - informe que l'expert d'assurance passe le 25 mars pour les dégradations commises sur la salle ASLO et la salle polyvalente.
 - informe que l'ASLO Cyclo a demandé une subvention exceptionnelle en 2010 pour faire face à une année exceptionnelle en événements. Le Maire propose de faire réaliser des trophées communaux pour des événements spéciaux.
 - rend compte de la visite chez l'Inspecteur d'Académie pour l'ouverture de la classe au RPI avec le soutien de l'association des Maires ruraux de France.
 - rend compte du déroulement du recrutement de l'agent qui va remplacer Daniel DAMIER aux services techniques. 5 candidats ont été reçus en entretien.
 - signale que la tempête de la nuit du 27 au 28 février a occasionné quelques dégâts au toit de l'église, de la mairie et sur l'abribus. une déclaration a été faite auprès de l'assurance mais une franchise est appliquée.

.../...

.../...

- informe que la demande de prise en charge du sinistre au congélateur de la cantine (coupure de courant et perte des denrées) a été annulée car la franchise trop forte et le remboursement dérisoire. Les contrats sont en cours de révision.
- rend compte de la dernière réunion du SIVOS du 4 mars pour le vote du budget.
- signale qu'un arrêté municipal a été pris pour fixer les prescriptions de lutte contre les chenilles processionnaires du pin sur la commune.
- rend compte du déroulement des travaux de remise en état de la voirie qui s'est effondrée rue de St-Lubin.
- E. DAURON :
 - demande s'il y a un projet d'achat de défibrillateur à la commune : il est répondu que le corps des sapeurs pompiers en possède déjà un.
- J.L. SLOVAK :
 - signale qu'il a été constaté un problème de sécurité sur la scène de la salle polyvalente : un devis a été demandé pour l'installation de 4 m de garde-corps démontables de chaque côté de la scène.
 - informe que 2 devis ont été demandés pour les travaux de réfection partielle de la route de Molineuf à la demande du Conseil Général.
- J. DRONIOU :
 - demande si la garantie décennale peut être appliquée pour les travaux de consolidation de la corniche sur le toit de la mairie qui présente des faiblesses.
 - demande des nouvelles de M. BOULAY, conseiller municipal absent depuis plusieurs mois.
- S. JOCARD :
 - rend compte des deux dernières réunions de VAL ECO. Les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) seront bientôt collectés aux déchetteries de Bracieux et de Chouzy-sur-Cisse.
- J.M. AURIOL :
 - rend compte de la réunion du comité consultatif Environnement et Développement Durable de ce jour (aménagement des entrées de bourg, place de l'Eglise et clos de la Mulotière).
 - signale que le jury du concours des maisons fleuries passera dans la commune fin mai et 2^{ème} quinzaine de juillet.
- N. BOITELLE :
 - rend compte de la réunion du conseil d'école du 2 février.
 - rend compte de la réunion du R.A.M. d'Herbault.

Séance close à 22 h 30.

Prochain conseil : 2 avril.

Fait à Orchaise, le 8 mars 2010

Le Maire,

Gérard CHARZAT